FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Ultra Mousse

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié. Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Ultra Mousse

Numéro du produit 232-7

UFI UFI: HTWY-V03X-F00S-JV7E

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Produit d'entretien. - Nettoyant du film routier

Utilisations déconseillées Pour usage professionnel seulement. Ce produit n'est pas recommandé pour tout usage industriel, professionnel ou consommateur autres que les utilisations identifiées ci-dessus.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

EU: Hållnäsgatan 14, 752 28 Uppsala, Sweden. +46 (0) 18-8439320 (09:00 - 17:00)
Autosmart International Ltd
Lynn Lane,
Shenstone, nr Lichfield
Staffordshire. WS14 0DH
England
www.autosmartinternational.com
Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00)
info@autosmartinternational.com

Personne à contacter Mr. Russell Butler

Fabricant

Autosmart International Ltd
Lynn Lane,
Shenstone, nr Lichfield
Staffordshire. WS14 0DH
England
www.autosmartinternational.com
Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00)
info@autosmartinternational.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

NCEC - For Chemical Emergency Support ONLY (spill, leak, fire, exposure or accident), Call NCEC at +44 1865 407333 (24Hrs UK)
when calling please quote "AUTOSMART 29003-NCEC"

Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Ultra Mousse

Dangers physiques	Met. Corr. 1 - H290
Dangers pour la santé humaine	Skin Corr. 1A - H314 Eye Dam. 1 - H318
Dangers pour l'environnement	Aquatic Chronic 3 - H412

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H290 Peut être corrosif pour les métaux. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Mentions de mise en garde	P260 Ne pas respirer les vapeurs/ aérosols. P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
UFI	UFI: HTWY-V03X-F00S-JV7E
Contient	Alcohols, C12-C14, ethoxylated, sulfates, sodium salts, hydroxyde de sodium, β-Alanine, N-coco alkyl derivs., sodium salts
Etiquetage des détergents	5 - < 15% agents de surface amphotères, 5 - < 15% agents de surface anioniques, < 5% agents de surface non ioniques, < 5% NTA (acide nitrilotriacétique) et sels
Mentions de mise en garde supplémentaires	P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Ultra Mousse

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol **15<20%**

Numéro CAS: 112-34-5 Numéro CE: 203-961-6 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475104-44-XXXX

Classification
Eye Irrit. 2 - H319

Alcohols, C12-C14, ethoxylated, sulfates, sodium salts **5<10%**

Numéro CAS: 68891-38-3 Numéro CE: 500-234-8 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119488639-16-XXXX

Classification
Skin Irrit. 2 - H315
Eye Dam. 1 - H318

hydroxyde de sodium **5<10%**

Numéro CAS: 1310-73-2 Numéro CE: 215-185-5 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457892-27-xxxx

Substance ayant une valeur limite d'exposition professionnelle Communautaires.

Classification
Met. Corr. 1 - H290
Skin Corr. 1A - H314
Eye Dam. 1 - H318

nitrilotriacétate de trisodium **3<5%**

Numéro CAS: 5064-31-3 Numéro CE: 225-768-6 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119519239-36-xxxx

Classification
Acute Tox. 4 - H302
Eye Irrit. 2 - H319
Carc. 2 - H351

β-Alanine, N-coco alkyl derivs., sodium salts **3<5%**

Numéro CAS: 68608-68-4 Numéro CE: 271-795-1

Classification
Eye Irrit. 2 - H319

Ultra Mousse

1-Dodecanol		**1.75<2.0%**
Numéro CAS: 112-53-8	Numéro CE: 203-982-0	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119485976-15-xxxx
Facteur M (aigu) = 1		

Classification
Eye Irrit. 2 - H319
Aquatic Acute 1 - H400
Aquatic Chronic 2 - H411

1-Tetradecanol		**0.7<1.0%**
Numéro CAS: 112-72-1	Numéro CE: 204-000-3	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119485910-33-xxxx
Facteur M (chronique) = 1		

Classification
Eye Irrit. 2 - H319
Aquatic Chronic 1 - H410

Sodium Acrylate		**0.2<0.5%**
Numéro CAS: 7446-81-3	Numéro CE: 231-209-7	
Facteur M (aigu) = 1		

Classification
Aquatic Acute 1 - H400

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale Consulter un médecin immédiatement. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical. Les brûlures chimiques doivent être traitées par un médecin.

Inhalation Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Maintenir une voie d'air ouverte. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ou ceinture. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Placer la personne inconsciente en position latérale de sécurité et s'assurer que la respiration peut s'effectuer normalement.

Ingestion Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Enlever le dentier. Donner quelques petits verres d'eau ou de lait à boire. Arrêter si la personne touchée présente des nausées, car les vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sans indication contraire du personnel médical. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas des les poumons. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Placer la personne inconsciente en position latérale de sécurité et s'assurer que la respiration peut s'effectuer normalement. Maintenir une voie d'air ouverte. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ou ceinture.

Ultra Mousse

Contact cutané Il est important d'enlever immédiatement la substance de la peau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. Les brûlures chimiques doivent être traitées par un médecin.

Contact oculaire Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 10 minutes.

Protection des secouristes Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors de toute intervention de secours. S'il est suspecté que des contaminants volatiles sont toujours présents auprès de la personne touchée, le personnel de premiers secours doit porter un appareil de protection respiratoire approprié ou un appareil de protection respiratoire autonome. Laver soigneusement à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer de la personne touchée, ou porter des gants. Il peut être dangereux pour le personnel de premiers secours de pratiquer la réanimation par bouche-à-bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.

Inhalation Une seule exposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Irritation sévère du nez et de la gorge. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Corrosif pour les voies respiratoires.

Ingestion Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche, l'oesophage et l'estomac. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Douleur sévère à l'estomac. Nausées, vomissements.

Contact cutané Provoque de graves brûlures. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Douleur ou irritation. Rougeurs. Des ampoules peuvent se former.

Contact oculaire Provoque des lésions oculaires graves. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Douleur. Larmoiement abondant. Rougeurs.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Le produit n'est pas inflammable. Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive. Sévèrement corrosif. L'eau utilisée pour éteindre l'incendie, qui a été en contact avec le produit, peut être corrosive.

Produits de combustion dangereux Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz ou vapeurs très toxiques ou corrosifs.

5.3. Conseils aux pompiers

Ultra Mousse

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie

Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. Evacuer la zone. Rester contre le vent pour éviter l'inhalation de gaz, vapeurs, émanations et fumées. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Si une fuite ou un déversement ne s'est pas enflammé, utiliser de l'eau pulvérisée pour disperser les vapeurs et protéger les personnes qui arrêtent la fuite. Ne pas rejeter dans le milieu aquatique. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. En cas de risque de pollution des eaux, informer les autorités compétentes.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers

Une protection habituelle peut ne pas être suffisamment sûre. Porter une combinaison de protection chimique. Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés. Les vêtements des pompiers, conformes à la norme européenne NF EN 469 (comprenant casques, bottes et gants) fourniront une protection de base pour les incidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Laver soigneusement après avoir traité un déversement. S'assurer que les procédures et la formation pour la décontamination et l'élimination d'urgence sont en place. Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé. Eviter l'inhalation de vapeurs et de spray/brouillards. Utiliser une protection respiratoire appropriée si la ventilation est insuffisante. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter le contact avec des outils et objets contaminés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas rejeter dans le milieu aquatique. Déversements importants: Informer les autorités compétentes en cas de pollution environnementale (égouts, cours d'eau, sol et air).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Ce produit est corrosif. Approcher le déversement contre le vent. Déversements mineurs: Si le produit est soluble dans l'eau, diluer le déversement avec de l'eau et éponger. Sinon, ou s'il n'est pas soluble dans l'eau, absorber le déversement avec un matériau inerte, sec et le placer dans un conteneur à déchets approprié. Déversements importants: Si la fuite ne peut pas être arrêtée, évacuer la zone. Rincer le produit déversé vers l'unité de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir et absorber le déversement avec du sable, de la terre ou tout autre matière non-combustible. Mettre les déchets dans des conteneurs scellés et étiquetés. Nettoyer soigneusement les objets et zones contaminés, en respectant les règlementations en matière d'environnement. L'absorbant contaminé peut présenter le même danger que le produit déversé. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Laver soigneusement après avoir traité un déversement. Neutraliser avec un acide. Attention. Peut générer de la chaleur. Dangereux pour l'environnement. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Ultra Mousse

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Voir Section 12 pour de plus amples informations sur les dangers écologiques. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Lire et suivre les recommandations du producteur. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Manipuler tous les emballages et conteneurs avec précaution pour réduire les déversements. Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. Eviter la formation de brouillards. Ce produit est corrosif. Des premiers soins immédiats sont impératifs. Ne pas rejeter dans le milieu aquatique. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas manipuler les emballages endommagés sans équipement de protection. Ne pas réutiliser les conteneurs vides.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail Laver rapidement si la peau devient contaminée. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Changer les vêtements de travail quotidiennement en quittant le poste de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker à l'écart des produits incompatibles (voir Section 10). Stocker selon les réglementations locales. Stocker à l'écart des produits suivants: Acides. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé. Maintenir les conteneurs verticaux. Protéger les conteneurs des dommages. Endiguer les installations de stockage pour prévenir la pollution de l'eau et des sols en cas de déversement. La zone de stockage devrait être étanche, sans joint and non absorbante.

Classe de stockage Stockage de produits corrosifs.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 ppm 67,5 mg/m³
Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 15 ppm 101,2 mg/m³

hydroxyde de sodium

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 2 mg/m³
VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (CAS: 112-34-5)

DNEL

Industrie - Inhalatoire; : 101.2 mg/m³
Industrie - Cutanée; : 20 mg/kg p.c. /jour
Consommateur - Inhalatoire; : mg/m³
Consommateur - Cutanée; : 10 mg/kg p.c. /jour
Consommateur - Orale; : 1.25 mg/kg p.c. /jour

Ultra Mousse

PNEC
- eau douce; 1 mg/l
- eau de mer; 0.1 mg/l
- Sédiments (eau douce); 4 mg/kg
- Sédiments (eau de mer); 0.4 mg/kg
- Sol; 0.4 mg/kg

Alcohols, C12-C14, ethoxylated, sulfates, sodium salts (CAS: 68891-38-3)

Commentaires sur les composants Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

DNEL Activités professionnelles - Ingestion; : 2750 mg/kg/jour

PNEC - eau douce; 0.240 mg/l

hydroxyde de sodium (CAS: 1310-73-2)

DNEL
Consommateur - Inhalatoire; Court terme : 1 mg/m³
Industrie - Inhalatoire; Court terme : 1 mg/m³
Industrie - Inhalatoire; Long terme : 1 mg/m³

nitrilotriacétate de trisodium (CAS: 5064-31-3)

Commentaires sur les composants Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

DNEL
Industrie - Inhalatoire; Court terme : 5.25 mg/m³
Industrie - Inhalatoire; Long terme : 3.5 mg/m³
Consommateur - Inhalatoire; Court terme : 1.75 mg/m³
Consommateur - Inhalatoire; Long terme : 0.5 mg/kg/jour

PNEC
- eau douce; 0.93 mg/l
- eau de mer; 0.093 mg/l
- STP; 540 mg/l
- Sediment; 3.64 mg/kg
- Sol; 0.182 mg/kg

β-Alanine, N-coco alkyl derivs., sodium salts (CAS: 68608-68-4)

Commentaires sur les composants Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

1-Dodecanol (CAS: 112-53-8)

Commentaires sur les composants Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

DNEL
Consommateur - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 75 mg/kg/jour
Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 65 mg/m³
Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 75 mg/kg/jour
Industrie - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 125 mg/kg/jour
Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 220 mg/m³

Ultra Mousse

PNEC

- eau douce; 0.022 mg/l
- Sédiments (eau douce); 3 mg/kg
- Sédiments (eau de mer); 0.3 mg/kg
- eau de mer; 0.0022 mg/l
- Sol; 2.4 mg/kg
- STP; 0.4 mg/l

1-Tetradecanol (CAS: 112-72-1)

Commentaires sur les composants Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

Sodium Acrylate (CAS: 7446-81-3)

Commentaires sur les composants Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés Prévoir une ventilation suffisante. Une surveillance du personnel, de l'environnement de travail ou biologique peut être nécessaire pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipement de protection respiratoire. Utiliser des confinements de procédé, une aspiration locale ou tout autre sécurité intégrée comme principaux moyens pour réduire l'exposition des travailleurs. Des équipements de protection individuelle devraient uniquement être utilisés si l'exposition du travailleur ne peut pas être suffisamment maîtrisée par des mesures de sécurité intégrée. S'assurer que les moyens de contrôle sont régulièrement inspectés et entretenus. S'assurer que les opérateurs sont formés pour réduire leur exposition.

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166. Porter des lunettes de protection contre les projections de produits chimiques bien ajustées ou un écran facial. En cas de risque d'inhalation, utiliser de préférence un appareil de protection respiratoire intégral.

Ultra Mousse

Protection des mains Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Le délai de rupture de la matière constitutive du gant peut différer d'un producteur de gants à un autre. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Considérant les informations spécifiées par le producteur de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices et changer les dès qu'une détérioration est détectée. Il est recommandé de changer fréquemment. Le choix des gants de protection dépend des produits chimiques manipulés, et des conditions de travail et d'utilisation. Pour les mélanges, la durée de protection des gants ne peut pas être estimée précisément. Des gants fabriqués dans les matériaux suivants peuvent fournir une protection chimique appropriée: Caoutchouc nitrile. Epaisseur: > 0.2 mm Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 0.5 heures. L'épaisseur du gant n'est pas nécessairement une bonne mesure de la résistance du gant puisque le taux de perméation dépendra de la composition exacte du gant. L'exposition répétée aux produits chimiques dégradera la capacité du gant à résister aux produits chimiques. Les environnements de travail et les pratiques de manipulation des produits peuvent variées, c'est pourquoi des procédures de sécurité devraient être développées pour chaque application prévue. Porter des gants fins de coton au-dessous des gants en caoutchouc s'il y a risque d'allergie.

Autre protection de la peau et du corps Porter des chaussures de sécurité appropriées et des vêtements de protection supplémentaires conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'une contamination cutanée est possible.

Mesures d'hygiène Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Nettoyer chaque jour les équipements et la zone de travail. Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Des examens médicaux préventifs devraient être réalisés en milieu industriel. Alerter le personnel d'entretien des propriétés dangereuses du produit.

Protection respiratoire Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Vérifier que l'appareil de protection respiratoire est bien ajusté et que le filtre est changé régulièrement. Les cartouches à filtres anti-gaz et filtres combinés conformes à la norme européenne NF EN 14387. Masques respiratoires intégraux à cartouches filtrantes remplaçables conformes à la norme européenne NF EN 136. Demi-masques et quarts de masques respiratoires à cartouches filtrantes remplaçables conformes à la norme européenne NF EN 140.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. Vérifier les émissions des équipements de ventilation ou de procédé de fabrication pour s'assurer qu'ils sont en conformité avec les exigences réglementaires de protection environnementale. Dans certains cas, les laveurs de fumées, les filtres ou les modifications techniques des équipements de procédé seront nécessaires pour réduire les émissions à des niveaux acceptables. Stocker dans une zone de rétention délimitée pour prévenir les déversements dans les égouts et/ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Liquide.

Ultra Mousse

Couleur	Liquide limpide. Paille.
Odeur	Faible.
Seuil olfactif	Non disponible. Non disponible.
pH	pH (solution concentrée): ~ 13.5 pH (solution diluée): ~ 12.3 @ 1%
Point de fusion	~ 0°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	~ 75 @°C @ 760 mm Hg
Point d'éclair	°C Ne s'enflamme pas. Non applicable.
Taux d'évaporation	Non disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non applicable.
Pression de vapeur	Non applicable.
Densité de vapeur	Non applicable.
Densité relative	~ 1.118 @ (20°C)°C
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau. Miscible à l'eau.
Coefficient de partage	: < 0
Température d'auto-inflammabilité	Non applicable.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	~ 1 cSt @ °C
Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.
Commentaires	Les informations déclarées comme "Non disponible" ou "Non applicable" ne sont pas considérées comme pertinentes pour la mise en oeuvre de mesures de surveillance adéquates.

9.2. Autres informations

Composé organique volatile	Ce produit contient au maximum 0 g/litre de COV.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Peut être corrosif pour les métaux.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé. Stable dans les conditions de stockage prescrites.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction potentiellement dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Ultra Mousse

Conditions à éviter Il n'existe pas de conditions connues qui sont susceptibles d'entraîner une situation dangereuse.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Anhydrides d'acide. Acides. Phénols, crésols. Acier doux. Acier inoxydable. Aluminium. Peut être corrosif pour les métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz ou vapeurs corrosifs.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL_{50} orale) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETA orale (mg/kg) 10 008,81

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL_{50} cutanée) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL_{50} inhalation) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Skin Corr. 1A - H314 Provoque de graves brûlures.

Test sur modèle de peau humaine Scientifiquement injustifié.

pH extrêmes ≥ 11,5 Corrosif.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Eye Dam. 1 - H318 Corrosif pour la peau. Corrosivité des yeux supposée.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité CIRC Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction - développement Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Ultra Mousse

Exposition unique STOT un	Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une seule exposition.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép.	Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.

Danger par aspiration

Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information générale	La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.
Inhalation	Corrosif pour les voies respiratoires. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Irritation sévère du nez et de la gorge.
Ingestion	Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche, l'oesophage et l'estomac. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Douleur sévère à l'estomac. Nausées, vomissements.
Contact cutané	Provoque de graves brûlures. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Douleur ou irritation. Rougeurs. Des ampoules peuvent se former.
Contact oculaire	Provoque des lésions oculaires graves. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Douleur. Larmoiement abondant. Rougeurs.
Voie d'exposition	Ingestion Inhalatoire Contact cutané et/ou oculaire.
Organes cibles	Pas de toxicité spécifique pour certains organes cibles connue.
Symptômes	Pas de symptômes spécifiques notés, mais le produit chimique peut néanmoins avoir des effets néfastes sur la santé en général ou sur certaines personnes.

Informations toxicologiques sur les composants

Alcohols, C12-C14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL_{50} mg/kg)	2 001,0
Espèces	Rat
ETA orale (mg/kg)	2 001,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL_{50} mg/kg)	2 001,0
Espèces	Rat
ETA cutanée (mg/kg)	2 001,0

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant.

nitrilotriacétate de trisodium

Ultra Mousse

Effets toxicologiques	Le sel trisodique NTA a provoqué des tumeurs de rein chez les rats et les souris lors de la prise par voie orale et fortement concentré. Ces tumeurs sont basées sur les dommages d'organes lorsqu'on dépasse les limites de concentrations qui sont très fortes, par rapport à l'exposition sur l'homme.Il ne devrait poser aucun risque pour les humains, étant donné le niveau potentiel de d'exposition.
Toxicité aiguë - orale	
ETA orale (mg/kg)	500,0
Cancérogénicité	
Cancérogénicité	Effet cancérogène suspecté: preuves insuffisantes.

β-Alanine, N-coco alkyl derivs., sodium salts

Autres effets sur la santé	Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.
Toxicité aiguë - orale	
Toxicité aiguë orale (DL_{50} mg/kg)	5 000,0
Espèces	Rat

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Le produit peut affecter l'acidité (pH) de l'eau pouvant engendrer des effets dangereux pour les organismes aquatiques. Le produit ne devrait pas être dangereux pour les procédés de traitement des eaux usées. Le produit ne contient pas d'agents complexants organiques avec un niveau de COD < 80% après 28 jours. Le produit ne contient pas d'halogène organiquement lié.

Informations écologiques sur les composants

Alcohols, C12-C14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

Écotoxicité	On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement.

β-Alanine, N-coco alkyl derivs., sodium salts

Écotoxicité	Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité Aquatic Chronic 3 - H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson	Indéterminé.
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	Indéterminé.
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	Indéterminé.
Toxicité aiguë - microorganismes	Indéterminé.

Ultra Mousse

Toxicité aiguë - terrestre Indéterminé.

Informations écologiques sur les composants

Alcohols, C12-C14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson	LC50, ~: ~ 7.1 mg/l,
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE_{50}, ~: ~ 1 - 10 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE_{50}, ~: ~ 10 - 100 mg/l, Algues d'eau douce

nitrilotriacétate de trisodium

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson	CL_{50}, 96 hours: 114-470 mg/l, Poissons
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE_{50}, 48 hours: 560-1,000 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CI_{50}, 72 hours: 180-320 mg/l, Algues

β-Alanine, N-coco alkyl derivs., sodium salts

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson	NOEC, : 10.7 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE_{50}, : 97.5 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE_{50}, 72 heures: 31 mg/l, Algues d'eau de mer

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le(s) tensioactif(s) contenu(s) dans ce produit est (sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Le produit est biodégradable mais il ne doit pas être rejeté dans les égouts sans l'accord des autorités.

Informations écologiques sur les composants

Alcohols, C12-C14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

Persistance et dégradabilité	Le produit est biodégradable.

nitrilotriacétate de trisodium

Persistance et dégradabilité	Le produit est biodégradable.

β-Alanine, N-coco alkyl derivs., sodium salts

Persistance et dégradabilité	Le produit est biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ultra Mousse

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage : < 0

Informations écologiques sur les composants

Alcohols, C12-C14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

Potentiel de bioaccumulation Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

nitrilotriacétate de trisodium

Potentiel de bioaccumulation Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

β-Alanine, N-coco alkyl derivs., sodium salts

Potentiel de bioaccumulation Le produit n'est pas bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau et peut se répandre dans les hydrosystèmes. Le produit n'est pas volatile.

Informations écologiques sur les composants

Alcohols, C12-C14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

nitrilotriacétate de trisodium

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

β-Alanine, N-coco alkyl derivs., sodium salts

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

Informations écologiques sur les composants

Alcohols, C12-C14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

nitrilotriacétate de trisodium

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

Ultra Mousse

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Minimiser ou éviter partout où c'est possible la production de déchets. Réutiliser ou recycler les produits partout où c'est possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. L'élimination de ce produit, intermédiaires de production, résidus et sous-produits doit toujours être conforme aux dispositions légales en matière de protection environnementale et d'élimination des déchets et à toute exigence des autorités locales. Envisager les mesures de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit lors de la manipulation des déchets. Prendre des précautions lors de la manipulation de conteneurs vides, qui n'auraient pas été soigneusement nettoyés ou rincés. Les conteneurs ou lignes vides peuvent retenir des résidus de produit et être ainsi potentiellement dangereux.

Méthodes de traitement des déchets Evacuer les produits excédentaires et ceux qui ne peuvent pas être recyclés via un prestataire agréé pour l'élimination des déchets. Collecter les déchets, résidus, conteneurs vides, vêtements de travail usagés et produits de nettoyage contaminés dans des conteneurs désignés et étiquetés selon leurs contenus. Envisager l'incinération ou la mise en décharge seulement si le recyclage n'est pas réalisable.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Pour l'information sur les emballages/chargements en quantités limitées, consulter la documentation modale appropriée en utilisant les données fournies dans cette section.

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 1824

N° ONU (IMDG) 1824

N° ONU (ICAO) 1824

N° ONU (ADN) 1824

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID) HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION

Nom d'expédition (IMDG) HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION

Nom d'expédition (ICAO) HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION

Nom d'expédition (ADN) HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 8

Etiquette ADR/RID 8

Classe IMDG 8

Classe/division ICAO 8

Classe ADN 8

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Ultra Mousse

Groupe d'emballage (ADR/RID)	II
Groupe d'emballage (IMDG)	II
Groupe d'emballage (ICAO)	II
Groupe d'emballage (ADN)	II

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Toujours transporter dans des conteneurs fermés verticaux et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement.

Groupe de séparation des matières du code IMDG	18. Alcalis
EmS	F-A, S-B
Code de consignes d'intervention d'urgence	2W
Numéro d'identification du danger (ADR/RID)	80
Code de restriction en tunnels	(E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE	Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé. Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015. Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé. Règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 sur les détergents, modifié.
Document d'orientation	Workplace Exposure Limits EH40. Safety Data Sheets for Substances and Preparations.
Listes pour la santé et l'environnement	Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, amendé.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

Ultra Mousse

Inventaires

UE (EINECS/ELINCS)

Les ingrédients suivants sont listés ou exemptés:

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Water

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
ICAO: Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses.
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
CAS: Chemical Abstracts Service.
ETA: Estimation de la toxicité aiguë
CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
CE_{50}: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

Sigles et abbréviations utilisés dans la classification

Met. Corr. = Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux
Eye Dam. = Lésions oculaires graves
Skin Corr. = Corrosion cutanée
Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Information générale

Seul un personnel dûment formé devrait manipuler ce produit. Ce produit est fabrique selon un system qui conforme a ISO9001 et ISO14001.

Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Eye Dam. 1 - H318: Skin Corr. 1A - H314: : Méthode par le calcul. Aquatic Chronic 3 - H412: : Méthode par le calcul. Met. Corr. 1 - H290: : Jugement d'expert.

Conseils de formation

Lire et suivre les recommandations du producteur. Seul un personnel dûment formé devrait manipuler ce produit.

Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Publié par

Autosmart International Ltd, Lynn Lane, Shenstone, Lichfield, Staffordshire, WS14 0DH, Great Britain.
www.autosmartinternational.com
rbutler@autosmart.co.uk
Tel +44 (0)1543 481616

Date de révision

15/10/2020

Révision

9

Remplace la date

29/10/2019

Numéro de FDS

11168

Statut de la FDS

Approuvé.

Ultra Mousse

Mentions de danger dans leur intégralité

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.